



Chambre vaudoise
du commerce et de l'industrie

Monsieur
Roland A. Müller
Union patronale suisse
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 23 septembre 2009

S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2009\POL0954.docx
MAP/chb

6^e révision de l'assurance-invalidité (AI), premier train de mesures

Cher Monsieur,

Nous nous référons à votre circulaire du 2 juillet dernier relatif à l'objet cité en titre et vous en remercions.

Pour remédier à la situation financière catastrophique de l'AI – 13 milliards de dette -, le Conseil fédéral a prévu une stratégie d'assainissement en trois étapes. La 5^e révision de l'AI, entrée en vigueur début 2008, donne la priorité à la réadaptation afin de diminuer le nombre de nouvelles rentes et de stabiliser le déficit annuel (1,4 milliard). Le sort de la deuxième étape sera scellé lors de la votation imminente du 27 septembre : le financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire de la TVA devrait permettre d'équilibrer les comptes de l'AI jusqu'en 2018, en attendant qu'une 6^e révision de l'AI – troisième et dernière étape – déploie ses effets en vue d'un assainissement durable de cette assurance.

La première partie de la 6^e révision de l'AI – la deuxième devra être présentée au Parlement d'ici fin 2010 – prévoit quatre éléments principaux :

Révision des rentes axée sur la réadaptation

Le but est de réduire le nombre de rentes de 5% en mettant l'accent sur la réadaptation de rentiers AI qui ont de réelles chances d'être réinsérés. La création d'une base légale pour réviser les rentes en cours, ainsi que l'introduction de nouvelles mesures de réadaptation ciblées et d'incitations à la reprise d'une activité - poursuite du versement de la rente durant la période des mesures et réévaluation facilitée de la situation d'un ex-assuré en cas d'échec de la réinsertion – devraient permettre d'atteindre cet objectif.

Nous approuvons les mesures proposées qui représentent un pas supplémentaire vers la réinsertion et qui s'inscrivent dans la suite logique de la 5^e révision de l'AI (la réinsertion prime sur la rente).

Nouveau mécanisme de financement

Le nouveau mécanisme proposé vise à modifier les paramètres de calcul de la contribution que la Confédération verse à l'AI : cette contribution ne sera plus fixée en pourcentage (38%) des dépenses de l'assurance, mais en fonction de facteurs indépendants de l'AI (évolution des salaires et des prix, vieillissement démographique et augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rentes). Ainsi, chaque franc économisé par l'AI profitera entièrement à celle-ci.

Cette proposition doit également être soutenue, car elle présente un double avantage : une réduction plus rapide du déficit et une incitation à la prise de mesures d'économies supplémentaires.

Concurrence dans l'acquisition de moyens auxiliaires

L'introduction d'une concurrence entre les fournisseurs de moyens auxiliaires devrait permettre de réaliser des économies sur les équipements achetés, sans que leur qualité n'en souffre. Nous souscrivons donc à cette mesure.

Contribution d'assistance

Il s'agit ici d'accorder une nouvelle prestation visant à favoriser l'autonomie et la responsabilité des personnes handicapées. Bien qu'il s'agisse d'une nouvelle prestation, elle sera neutre en terme de coûts puisqu'elle engendrera des économies équivalentes avec la réduction de l'allocation pour impotents notamment ; elle répondra ainsi mieux aux besoins des personnes handicapées, dont la faculté à s'intégrer dans le monde du travail s'en trouvera facilitée. Nous pouvons dès lors apporter notre soutien à cette contribution d'assistance.

Quel que soit le résultat du 27 septembre prochain, la 6^e révision de l'AI est indispensable dans l'optique d'un assainissement durable de cette assurance. A partir de 2018, respectivement dès le lendemain en cas de rejet du financement additionnel, des économies d'une valeur annuelle de plus de 1 milliard de francs devront être trouvées si l'on entend assainir durablement l'AI. Le premier train de mesures proposé devrait permettre de faire la moitié du trajet, en attendant la 2^e étape. La stratégie globale d'assainissement nous paraît cohérente et politiquement réaliste. Nous soutenons donc fermement l'avant-projet qui nous est soumis et attendons avec impatience le deuxième train de mesures promis.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Mathieu Piguet
Sous-directeur